



# Lou Tambourinaire



## FÊTE VOTIVE 2024



### SOMMAIRE :

- P.02 Le mot du maire
- P.03 Conseil municipal
- P.07 La mairie
- P.07 Nos habitants
- P.08 La bibliothèque municipale
- P.08 Agenda 30
- P.09 Informations importantes
- P.10 Informations diverses
- P.11 La vie associative
- P.12 Les manifestations
- P.15 Retour sur les évènements passés
- P.15 Les manifestations autour de Faux
- P.16 Communauté de communes
- P.17 Permanence des organismes
- P.18 Liste des commerçants, artisans et professions libérales
- P.19 Memento des numéros utiles et messes



# Le mot du **MAIRE**

Mesdames, Messieurs, chers administrés,

En cette fin du mois de juillet et ce début du mois d'août, notre pays à la fierté et l'enthousiasme d'accueillir l'un des événements sportifs les plus importants de notre époque, les jeux olympiques et paralympiques.

Ces jeux incarnent bien plus que de simples compétitions sportives. Ils sont le reflet des valeurs fondamentales que nous chérissons tous : Le partage, le respect et l'excellence.

Ces jeux nous rappellent l'importance de l'effort, de la persévérance et de la solidarité. Ils sont également un puissant symbole de paix.

En rassemblant des nations du monde entier dans un esprit de fraternité et de compétition saine, ils illustrent notre désir commun d'un monde harmonieux et solidaire. Dans un contexte international et national parfois tumultueux, ils sont une précieuse opportunité de montrer que l'unité et la paix sont possibles.

La France en tant que pays hôte, a l'opportunité de rayonner sur la scène internationale en montrant notre capacité à organiser des manifestations d'une telle ampleur.

Notre commune n'a pas été en reste dans l'accompagnement de cette grande fête sportive, en partenariat avec le département, en s'associant au printemps à la caravane terre de jeux 2024, permettant aux enfants qui l'ont souhaité de découvrir sur nos installations sportives, des disciplines olympiques et paralympiques.

Cet été placé sous le signe du sport avec ces compétitions internationales, sera l'occasion de promouvoir les valeurs d'amitié, de respect et d'excellence. Elles nous rappellent que le sport est un vecteur de paix, et de rassemblement au-delà des différences.

L'été est une période propice aux vacances estivales, moments de détente et de convivialité partagés en famille ou entre amis. Notre commune sera animée par divers événements dont vous avez le détail dans ce bulletin.

Profitez pleinement de ces instants, qui font du bien dans un contexte économique, social et politique particulièrement lourd et tendu, où l'incertitude pèse à juste titre sur l'état d'esprit et le moral des français.

L'occasion de rappeler que la commune et son maire restent l'échelon du quotidien, celui qui nous permet de vous connaître, de vous écouter et de répondre aux besoins de tous, que ce soit en terme de service publics, de proximité, d'équipements utiles ou encore d'accompagnement dans vos problématiques de la vie quotidienne.

Cependant je souhaite à cette occasion rappeler, que tout service ou document à délivrer par la mairie mérite respect de votre part, dans un contexte de qualité d'échange et de prise en compte des contraintes de chacun, qui font que tout ne peut pas être traité immédiatement.

Enfin, j'ai encore une fois été le témoin d'actes d'incivilité et de dégradations gratuites sur les installations de la commune, qui m'ont amené à porter plainte.

Nous sommes au regret de constater notamment de nombreux dépôts d'ordures, de matériaux, de débris au pied des points d'apport volontaires. Des mesures plus sévères vont être prises pour dissuader de tels comportements irresponsables.

Depuis 2018, je rappelle régulièrement que le respect est la valeur qu'il faut à tout prix préserver, et je tiens encore une fois à citer Eugène Marbeau qui disait « La liberté c'est le respect des droits de chacun, l'ordre c'est le respect des droits de tous ».

Très bel été à tous.



*Le Maire,  
Alain Legal*



# Les CONSEILS MUNICIPAUX

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024

Le quinze mai deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absents représentés : AGUESSE Rachel, DEMBRI Kamel,

Absente excusée : HUARD Anne,

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 10 avril 2024 est adopté par 13 voix.

Arrivée de Mr BERNARD Christophe à 20H45

### Ordre du jour :

- 1 Avenants au marché Opération2B « Construction d'une pâtisserie avec espace vente boulangerie/pâtisserie »,
- 2 Maîtrise d'œuvre - quote-part : Opération 2A : Construction d'un local de stockage annexe à la Halle et Opération 2B : Construction d'une pâtisserie avec espace vente boulangerie - pâtisserie,
- 3 Achat terrains - AA n° 189 et AA n°191,
- 4 Convention de mise à disposition des installations (terrain de football, ses abords et tribunes),
- 5 Décisions modificatives,
- 6 Achat bétonnière,
- 7 Acquisition d'un broyeur via l'appel à projet Tribio,

### Questions diverses

- 1 **Avenants au marché Opération2B « Construction d'une pâtisserie avec espace vente boulangerie /pâtisserie »**

Suite à la validation par l'organisme contrôleur du remplacement proposé par l'architecte de la porte P7 (bloc porte stratifié avec oculus) par une porte isotherme de moindre coût il devient nécessaire de rédiger des avenants au marché public :

## 2 **Maîtrise d'œuvre - quote part : Opération 2A : Construction d'un local de stockage annexe à la Halle et Opération 2B : Construction d'une pâtisserie avec espace vente boulangerie - pâtisserie :**

Au sein de notre budget nous avons un « service assujéti à la TVA » pour gérer les locations (notamment les sites de Canguilhem et le salon de coiffure) contrairement au pôle médical qui lui n'est pas soumis au service TVA (profession libérale). Ce service permet la récupération de la TVA sur les dépenses et entraîne le reversement de la TVA sur les recettes (locations).

Le local boulangerie-pâtisserie est lui aussi assujéti au service TVA ce qui n'est pas le cas du local stockage. Il est nécessaire de proratiser les honoraires de la Maîtrise d'œuvre (MOE) qui sont de 20 521.60 € HT soit 24 625.92 € TTC comme suit :

- Moe OP 2 A Local de stockage : 7 328.65 € HT >> 36% de la MOE
- Moe OP 2 B espace boulangerie - pâtisserie : 13 192.95 € HT >> 64% de la MOE (service TVA)

Le conseil municipal valide les quotes-parts de la MOE affectées aux 2 opérations par 14 voix.

## 3 **Achat terrains - AA n° 189 et AA n°191 :**

Mr le maire propose au conseil de finaliser l'achat des parcelles AA n°189 et AA n° 191 situées au carrefour des routes de la Robertie et de Bergerac (en face du Vival). Toutes les parties sont d'accord pour la vente et le prix, les sondages de terrain sont faits et les documents sont prêts chez le notaire.

La surface totale des parcelles est de 934 m<sup>2</sup>. Le montant de l'achat est de 12 500 € hors frais de notaire.

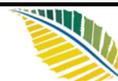
Pour rappel :

- un droit de préemption urbain (DPU) a été instauré sur ces parcelles afin de créer une zone de stationnement
- 653 m<sup>2</sup> pour la AA n°189 et 281 m<sup>2</sup> pour la AA n°191
- prix fixé à 13.38€/m<sup>2</sup> hors frais de notaire.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à finaliser cet achat par 14 voix

Lots concernés	Travaux complémentaires à valider par le conseil municipal :	Avenant n° 1
GROUPE 4C AGENCEMENT Lot n°5 MENUISERIE BOIS Montant du Marché Initial Taux de la TVA : 20 % Montant HT : 3 138.86 € Montant TTC : 3 766.63 €	Suppression de la porte P7 art. 5.1.2 bloc porte stratifié EI30 avec oculus (-) 1 242.33 € HT Soit (-) 1 490.80 € TTC	Nouveau montant du Marché Public Taux de la TVA : 20 % Montant HT : 1 896.53 € Montant TTC : 2 275.83 €
ENT. CP INSTALL Lot n° 11 PANNEAUX ISOTHERMES Montant du Marché Initial Taux de la TVA : 20 % Montant HT : 8 267.76 € Montant TTC : 9 921.31 €	Remplacement par une porte P7 isotherme local boulangerie + 572.16 € HT Soit + 686.59 € TTC	Nouveau montant du Marché Public Taux de la TVA : 20 % Montant HT : 7 695.60 € Montant TTC : 9 234.72 €

Le conseil municipal valide les avenants proposés par 14 voix.



#### **4** Convention de mise à disposition des installations (terrain de football, ses abords et tribunes) :

Dans le cadre de la demande d'aide Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour l'éclairage du terrain d'honneur, la commune doit signer une convention de mise à disposition des installations (terrain de football, ses abords et tribunes).

Cette convention est indispensable pour finaliser la perception de la subvention de 7200€ du FAFA.

Mr le maire précise que cette subvention était accordée pour 2 ans. Suite à des retards de contrôle des travaux la facture a été reçue récemment et la date de fin (24/03/2024) s'est trouvée dépassée. Une demande de dérogation à était faite et acceptée avec une prorogation de 3 mois. Il ne manque plus que la convention.

Le conseil municipal valide la convention de mise à disposition par 14 voix.

#### **5** Décisions modificatives :

##### 1. Anomalie BP :

Lors de la prise en charge du budget principal une anomalie est apparue, un déséquilibre au niveau des opérations d'ordre.

- En dépenses d'investissement au 040 : 1340€ et en Recettes de Fonctionnement au 042 : 0€
- En dépenses de Fonctionnement au 042 : 15920€ et en Recettes d'Investissement au 040 : 17260€

Or, d'une part, les Dépenses d'Investissement au 040 doivent être égales aux Recettes de Fonctionnement au 042 et, d'autre part, les Recettes d'Investissement au 040 doivent être égales aux Dépenses de Fonctionnement au 042.

Les 1 340 € correspondent aux cautions du salon de coiffure et du pôle médical.

Les 15 920 € correspondent aux amortissements.

Au moment de l'élaboration du budget, habituellement le montant de la caution est intégré manuellement en opérations réelles et cette fois-ci nous sommes passés par l'option écritures spécifiques qui a généré une opération d'ordre.

##### 2. Régularisation mandats antérieurs :

Comme précisé dans le point n°2 de l'ordre du jour, la partie du bâtiment concernant l'espace vente boulangerie – pâtisserie est assujetti à la TVA.

Des mandats sur l'exercice 2023 sont à régulariser

- mandat 429 de 1200€ HT soit 1440 € TTC (étude d'installation - chambre des commerces)
- une partie du mandat 465 (Mme AUROUX Valérie) sur les 11 902.53 € HT 14 283.04 € TTC, quote part espace vente de 7651.91 € HT soit 9182.30 € TTC qui auraient dû être assujettis à la TVA

Le conseil municipal valide ces décisions modificatives par 14 voix.

#### **6** Achat bétonnière :

Mr le maire propose l'achat d'une bétonnière d'occasion, en accord avec le personnel technique, auprès de l'entreprise LARDEYROL pour 500€.

Au vu du prix, de l'état du matériel et du gain de temps pour la confection de béton le conseil municipal valide cet achat par 14 voix.

#### **7** Acquisition d'un broyeur via l'appel à projet Tribio :

Dans le cadre de ce projet le SMD3 est susceptible de subventionner l'achat d'un broyeur à hauteur de 30%.

Ce point est reporté pour étude sur le type et le coût de l'achat d'un éventuel broyeur et des conséquences en termes de temps de travail pour le personnel.

Actuellement nous louons un broyeur avec un débit important pour une ou deux journées par an.

##### INFORMATIONS DIVERSES

- procurations : Mr le maire rappelle que les procurations pour les séances du conseil municipal doivent être manuscrites et reçues en mairie avant le conseil sinon elles ne seront pas prises en compte
- tour de garde 9 juin : le point est fait et le tableau est complet
- rétrécissement de voirie route de Lanquais au niveau du chemin blanc : la proposition initiale d'une limitation à 30 km/h n'a pas l'assentiment du conseil qui privilégie la pose de panneaux de rétrécissement et un marquage au sol (bandes blanches). Le coût d'un radar solaire dit intelligent (passe au rouge si non-respect de la limitation de vitesse) est demandé.
- point sur la fin du chantier ERDF : l'enlèvement des pylônes, le traitement des plots bétons et les éventuelles indemnités pour dégâts vont enfin être finalisées (fin début juin).
- électricité vestiaire du stade : suite au contrôle SOCOTEC un devis est attendu pour tout remettre en ordre
- archives numériques : cet archivage débutera en janvier 2025.
- publicités : la CCPSP a refusé le transfert de la police de l'affichage publicitaire. Elle reste donc du ressort des pouvoirs de police du maire.
- démarchages : faire remonter à la mairie surtout si les démarcheurs se présentent au nom de la mairie ce qui n'est jamais le cas.
- prime d'achat exceptionnelle : Mr le maire indique que la prime d'achat exceptionnelle portant sur la période du 01/07/2022 au 30/06/2023, prise en novembre 2023 par le gouvernement pour certains personnels de la fonction publique s'établit à 3838.75€ et ce pour l'ensemble des 7 salariés présents sur cette période. Il faudra calculer une répartition en fonction des salaires. La validation se fera lors du prochain conseil.
- la fibre : la réunion avec NATHD a permis à une trentaine de personnes d'obtenir des réponses et pour certaines d'avoir les arguments pour revenir sur des décisions prises lors de démarchages abusifs. La fin du gel commercial est fixée au lundi 20 mai.
- travaux halle : les spots retenus pour l'éclairage de la halle sont présentés aux conseillers.

**Fin du conseil : 22H30**



Le dix-neuf juin deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absents excusés : DELPECH Jean-Michel, HUARD Anne, M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 15 mai 2024 est adopté par 13 voix.

## Ordre du jour :

- 1 Convention pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie
- 2 Convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie privé, Convention de droit de pompage
- 3 RODP télécommunication
- 4 Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- 5 Devis pour l'extension du columbarium

## Questions diverses

### **1 Convention pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie**

La commune dispose sur son territoire de plusieurs bornes de lutte contre l'incendie reliées au réseau d'eau potable, des étangs privés avec des conventions d'utilisation et des installations privées de types bâches (Ets Bouyssou, Urba Solar).

Nous avons l'obligation de faire 2 types de contrôles sur ces équipements et ce tous les 2 ans.

Le premier porte sur l'état de fonctionnalité des équipements (accessibilité, localisation numérotation...). Il concerne tous les types d'équipements présents (public et privés) et le SDIS assure ce contrôle de façon gratuite.

Le second porte sur le débit disponible. Il concerne les bornes reliées au réseau d'eau potable. Celui-ci est payant. Dans un premier temps le SDIS semblait prêt à les réaliser mais après plusieurs relances infructueuses et devant la nécessité de faire ces contrôles nous avons demandé un devis à la société SAUR qui est en capacité de les réaliser dès la validation de la convention par le conseil.

La convention est établie pour 10 ans (durée de la délégation de service public attribuée à la SAUR) mais pourra être dénoncée par chaque partie tous les ans avant le 31 octobre.

Le contrôle portera sur 10 bornes à incendie et 1 puisard situé à La Micalie. Un rapport sera fourni à la commune et transmis au SDIS.

Le coût annuel sera de 50€ par point de contrôle soit 550€ pour la première année. Ce coût est révisable annuellement selon une formule de calcul prévue au contrat.

Il est rappelé la nécessité de cette convention la responsabilité du maire pouvant être engagée en cas de retard dans la mise en action des services de lutte contre l'incendie.

Le conseil municipal valide la convention présentée par la SAUR par 13 voix.

### **2 Convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie privé, Convention de droit de pompage.**

Pour compléter le schéma de lutte contre les incendies la commune avait signé 4 conventions avec des particuliers. Ces conventions, établies en 2010, permettaient l'utilisation de réserves d'eau pérennes au moulin de la Micalie, à Labarde, aux écuries du Roc et dans les bois à Lajasse.

Mr le maire demande au conseil de l'autoriser à contacter les propriétaires actuels pour renouveler ces conventions dans le cadre actuel proposé par le SDIS à savoir :

- une convention de mise à disposition
- une convention de droit de pompage

Les conventions reviendront devant le conseil pour validation définitive. Le SDIS devra valider les points d'eau incendies (PEI) objets de ces conventions.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à entreprendre ces démarches par 13 voix.

### **3 RODP télécommunication :**

Mr le maire rappelle que cette Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) est basée sur le patrimoine de l'année N-1 et concerne les réseaux téléphoniques.

Au 31 décembre 2023 :

- artères aériennes : 15,178 Km à 40,00€ soit 607,12 € en tarif de base

- artères souterraines : 5,20 Km à 30,00€ soit 156,12 € en tarif de base

Le montant de base total est donc de 763,24€ à multiplier par le coefficient de l'année en cours soit 1,60900.

La redevance perçue par la commune sera donc de 1 228,05€ pour 2024.

Au vu du remplacement en cours du réseau cuivre propriété d'Orange par un réseau fibre optique propriété d'un syndicat la pérennité de cette redevance fait l'objet d'interrogations : continuera-t-elle à exister après le retrait complet du cuivre ?

Le conseil municipal valide le montant de cette redevance par 13 voix.

### **4 Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :**

Pour rappel, parmi les mesures de revalorisations salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Lors de la séance du 15 mai 2024 le conseil municipal a émis un avis favorable à la mise en place de cette prime exceptionnelle, elle nécessite la prise d'une délibération après avis du Comité Social Territorial compétent qui a donné un avis favorable le 7 Juin 2024.

Le décret du 31 octobre 2023 prévoit que, pour bénéficier de cette prime, les agents publics doivent :

- Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;

- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;

- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.



Le texte définit l'employeur compétent pour le versement de la prime et détermine les modalités de calcul de la rémunération brute précitée en cas de pluralité d'employeurs ou en cas d'emploi et de rémunération sur une partie de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (article 6 du décret du 31 octobre 2023).

Le barème applicable en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 est identique à celui applicable aux agents publics de la Fonction Publique d'Etat et Fonction Publique Hospitalière, à la seule différence que les montants de la prime constituent des montants plafonds que l'organe délibérant ne peut dépasser.

Les collectivités doivent verser cette prime avant le 30 Juin 2024.

La prime d'achat exceptionnelle portant sur la période du 01/07/2022 au 30/06/2023 s'établit à un montant total de 3 840.08€ pour la commune de FAUX et pour l'ensemble des 7 salariés présents sur cette période.

Le conseil municipal valide le montant de 3 840.08€ pour la prime d'achat exceptionnelle par 13 voix.

5

### Devis pour l'extension du columbarium :

Nous ne disposons plus que d'une seule case pour accueillir des urnes au columbarium du cimetière. Une demande de devis pour son agrandissement a été faite auprès de 2 fournisseurs : les établissements PAULY avec qui le columbarium avait été conçu et réalisé en 2009 et les établissements PAOLI.

Les propositions sont très différentes.

PAULY	PRIX
6 Cases granit rose identique à l'existant 50x50 4 places par case pose et plateforme béton comprises	5600 ttc
Agrandissement vers le cimetière avec pente douce, 2 fois 5 cases de 4 places	non chiffré

PAOLI	PRIX
5 cases granit rose 3/4 places support préparé pose comprise	6120 ttc
Columbarium colonne 3 cases 3/4 places support préparé	2640 ttc
Columbarium cercle sur existant 7 cases 2 places	4130 ttc

Les propositions de columbarium colonne et de columbarium cercle sur existant avec des cases plus petites ne sont pas retenues par le conseil qui préfère la proposition des établissements Pauly d'agrandissement sur la partie en pente douce avec des cases identiques à l'existant. Cette proposition semble plus en accord avec l'esprit du columbarium initial de calme et sérénité.

Aussi dans un premier temps le conseil retient la proposition des 6 cases à 4 places identiques à l'existant proposée par Pauly. Elles seront installées à la place d'un des bancs pour 5 600€ TTC.

Cette solution permettra de répondre aux demandes actuelles et nous laisse le temps de préparer l'agrandissement proprement dit.

Le conseil municipal valide le choix de la pose de 6 cases supplémentaires pour 5 600€ TTC par 13 voix.

### INFORMATIONS DIVERSES

- rétrécissement de la voirie place de l'église : il faut choisir entre des bandes longitudinales ou transversales pour signaler au sol ce rétrécissement. Ce sera des bandes longitudinales donnant si possible la sensation du rétrécissement

- futur marché et panneau d'entraide : la recherche de producteurs intéressés est lancée par les membres du comité de pilotage de l'Agenda30. Pour le panneau d'entraide, qui sera situé à l'extérieur de la mairie, la réflexion porte sur la mise en place d'un référent et sur les règles de fonctionnement

- village fleuri : le 27 juin nous accueillons le jury des villages fleuris. Suite aux absences des personnes à l'origine de cette visite le jury sera accueilli par Mme Delpech, Mrs Legal et Dumon et par nos salariés Gwen et Philippe. Le trajet partira de la mairie passera au chemin blanc, à l'église, au lavoir, au cimetière avant de revenir par le chantier de la halle.

- travaux halle et pâtisserie : Mr le maire fait le point sur ces chantiers : la halle devrait s'achever dans les délais prévus (fin juillet) Pour le bâtiment pâtisserie-local de stockage le retard dû aux intempéries et les congés du mois d'août laissent entrevoir une fin des travaux mi-novembre. La pose de la charpente et la couverture seront réalisées avant les congés d'août.

**Fin du conseil : 22H10**



Nos

## Horaires

Lundi	9h30 - 12h00
	14h00 - 17h30
Mercredi	9h30 - 12h00
	14h00 - 17h30
Vendredi	9h30 - 12h00
	14h00 - 17h30



Les

## Horaires de la poste

Lundi	9h30 - 12h00
	14h00 - 17h00
Mercredi	9h30 - 12h00
	14h00 - 17h00
Vendredi	9h30 - 12h00
	14h00 - 17h00

# Nos HABITANTS

### BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS :

- Christian et Véronique CAUSSAT - Route de Bergerac
- Ludivine CHARTIER - Route de Bergerac



### AVIS DE DÉCÈS

### DÉCÈS :

- WARNER Carol décédée le 30 mai 2024 à BERGERAC
  - BALLION Jean décédé le 19 juillet 2024 à FAUX
- Nous présentons nos sincères condoléances aux familles**

### TOUS NOS VOEUX DE BONHEUR AUX MARIÉS :

- LASSERRE Martin et LEGAL Audrey le 27 juillet 2024



### BIENVENUE AU NOUVEAU NÉ :

- Andrea DOUCHIN né le 22 juillet 2024

### POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS :

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...)

### Pensez à télécharger Panneau Pocket !

C'est l'application gratuite et sans pub qui vous permet d'être alerté sur les informations de la commune. Il suffit juste de la télécharger et de mettre Faux en favoris.

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CONSULTER LES INFORMATIONS DE LA COMMUNE DEPUIS VOTRE ORDINATEUR SUR LE SITE : <https://app.panneaupocket.com/>



### **Le brûlage des déchets verts :**

**Le brûlage des déchets verts est interdit jusqu'au 30 septembre.**

Le dépôt de déchets verts en déchèterie durant cette période reste possible !

**Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.**

**Rappel aux professionnels des espaces verts/ paysagisme : interdiction**



### **Les horaires de tonte et d'utilisation de petits matériels de jardinage, travaux, etc...:**



Valable toute l'année :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement

Rappel aux professionnels des espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives au brûlage. Le brûlage leur est interdit.



# A propos de la BIBLIOTHÈQUE



Quoi de neuf à la bibliothèque cet été ?

Nouveaux ouvrages à votre disposition à la Bibliothèque ....



De nombreux livres pour les enfants !!!! . Quelques nouveaux romans entre autres le dernier Anne Delaflotte Medhevi « trop humain », pour ceux qui n'iront pas aux jeux olympiques« Les jeux de Paris n'auront pas lieu » et aussi « l'inconnu du Portrait » de Camille de Perretti, pour ceux qui ont aimé Mamie Luggger un opus dans le même style « Papi Mariolo » de Benoît Philippon et pour finir la sélection de la bibliothécaire « Cézembre » d'Hélène Gestern : Un homme, prof de faculté, Historien quitte Paris pour la maison de famille : Histoire de famille, grande Histoire et petites histoires et SaintMalo et son île Cézembre; un grand livre pour les vacances... A découvrir absolument !!!

Les  
Horaires  
de la  
bibliothèque

Lundi — 16h30 - 18h00

Mercredi — 16h00 - 18h00

Samedi — 10h00 - 12h00

## AGENDA 30

Nettoyons la Nature : samedi 14 septembre de 9h à 13h

Le Comité de Pilotage de l'Agenda vous propose un Ramassage des déchets, le samedi 14 septembre prochain. Cette année une nouveauté : une équipe partira collecter les mégots aux abords de l'école. Une boîte transparente « Aquarium à Mégots » sera prévue à cet effet. A l'issue du ramassage un panneau de sensibilisation pour les parents et le public du club de foot sera apposé.



**Samedi 14 Septembre**  
**De 9h30 à 13h00**

Rendez-vous à la mairie  
9h00 : Café offert par la municipalité  
9h30 : Départ des équipes  
12h30 : Retour et pesée  
13h00 : Pique-nique (auberge espagnole)

**Il pleut des MÉGOTS**

**En chiffres**

- 137 000** mégots sont jetés au sol chaque seconde dans le monde.
- 1er** déchet plastique à usage unique retrouvé au sol.
- 4000** substances toxiques, chimiques et cancérogènes sont contenues dans un mégot.
- 500 litres d'eau** c'est ce que pollue un seul mégot jeté au sol !
- 15 ans** c'est le temps qu'il met à se dégrader en microparticules, mais il ne disparaît jamais.
- 30 à 40 milliards de mégots** sont jetés au sol par an en France !
- 80 %** des déchets présents en mer proviennent de l'intérieur des terres.

**Le bon réflexe DANS LE CENDRIER pas dans le caniveau !**

**Notre credo > Zéro mégot !**  
Nous connaissez adhérent, soutenir > [www.bormone-nature.fr](http://www.bormone-nature.fr)

Le comité Agenda 30, vous invite à participer à un nettoyage citoyen sur la commune de Faux.

Gants et sacs seront à disposition mais pour plus de sécurité, pensez à vos gilets fluos !

**Inscription recommandée auprès de la mairie : 05 53 24 32 40**

# Les INFORMATIONS IMPORTANTES

## À LA MAIRIE...

Nous souhaitons rappeler à tous nos administrés que les démarches administratives peuvent parfois prendre du temps et que se présenter en mairie ne veut pas forcément dire qu'une réponse vous sera donnée immédiatement.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

## La lutte contre les feux de forêts :



**FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION**

**AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...**

- Organiser les barbecues **loin de la végétation** qui peut s'enflammer
- Jeter ses mégots **dans un cendrier** et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture
- Réaliser ses travaux **loin de la végétation** et **prévoir un extincteur** à portée de main
- Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) **dans un abri fermé, éloigné de l'habitation**

**... ET SE PROTÉGER DES FEUX**

- Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision
- S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable
- Rester Informé de la situation** et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie

Chaque geste compte  
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

feux-foret.gouv.fr

## Les mesures de restriction d'eau :

Depuis le samedi 27 juillet 2024, le Préfet de la Dordogne a installé des **mesures de restriction d'eau** pour le département, ce qui entraîne des limitations des usages de l'eau selon les secteurs. Ces mesures peuvent évoluer.

Vous pouvez consulter la situation de sécheresse et les restrictions à votre adresse sur <https://vigieau.gouv.fr/>.

"Scannez-moi"



L'arrêté est affiché à la mairie ou consultable sur le site :

<https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-etiage-et-secheresse/Arretes-des-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-eau-en-Dordogne/Campagne-etiage-2024>

## Communauté de Communes Portes Sud Périgord (CCPSP)

### AVIS AU PUBLIC

### APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET ABROGATION DES 25 CARTES COMMUNALES

Par délibération en date du 10/06/2024, le Conseil communautaire de la CCPSP a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ainsi que l'abrogation des Cartes Communales des communes de Bardou, Boisse, Conne-de-Labarde, Faurilles, Faux, Fonroque, Issigeac, Monmadalès, Monmarvès, Monsaguel, Montaut, Plaisance, Razac-d'Eymet, Sadillac, St-Aubin-de-Cadelech, St-Aubin-de-Lanquais, St-Capraise-d'Eymet, St-Cernin-de-Labarde, St-Julien-d'Eymet, Ste-Innocence, Ste-Eulalie-d'Eymet, St-Léon-d'Issigeac, St-Perdoux, Ste-Radegonde et Singleyrac, à compter de l'entrée en vigueur du PLUi.

La dite délibération est affichée au siège de la CCPSP à Eymet, à la Maison des Services à Issigeac que dans les mairies des communes membres, pendant un mois à compter du 25/06/2024.

Le dossier de PLUi est tenu à la disposition du public au siège de la CCPSP et des mairies des communes membres aux jours et heures d'ouverture.

Il est consultable sur internet et en téléchargement sur le Géoportail de l'urbanisme.

Le Président, Jérôme Bétaïlle.

Site internet du Géoportail de l'Urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>



"Scannez-moi"



La communauté de communes Portes Sud Périgord ayant approuvé son plan local d'urbanisme intercommunal par délibération du 10 juin 2024 et les modalités de transmission au Préfet et de publication sur le géoportail de l'urbanisme ayant été effectuées en date du 11/06/2024, ce PLUi est donc exécutoire depuis le 12 juin 2024.



# Les INFORMATIONS DIVERSES

## La lutte contre la fraude dans la rénovation énergétique

Ce guide de l'ADEME présente 13 typologies de fraudes fréquemment rencontrées dans le secteur de la rénovation énergétique.

Pour chacune d'entre elles, il propose :

- ✦ Une définition vulgarisée aidant à son identification par rapport aux cas rencontrés sur le terrain,
- ✦ Un rappel de ce qui est prévu par la loi et des sanctions encourues,
- ✦ Des conseils pour réagir face à cette situation .

Pour obtenir le guide complet :

<https://librairie.ademe.fr/7118-guide-detaille-des-fraudes-frequeemment-rencontrees-par-les-particuliers-dans-la-renovation-energetique.html>



"Scannez-moi"



## Le chèque sport :

**CHEQUE SPORT** 11-16 ANS  
**DORDOGNE-PÉRICORD**

**Un coup de pouce financier pour la rentrée sportive des jeunes**

**Vous devez répondre à 3 conditions :**

- Être âgé de 11 à 16 ans, à la date du dépôt de la demande.
- Être licencié dans une association sportive fédérée (y compris pour le sport scolaire - UNSS et une section de jeunes sapeurs-pompiers) domiciliée en Dordogne ou dans un bassin de vie s'étendant à un département limitrophe.
- Être inscrit dans un établissement scolaire de Dordogne (y compris celui de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt) **OU** être domicilié en Dordogne.\*

**Montant de l'aide**

- **25 euros** pour une licence dans une association sportive fédérée et une section de jeunes sapeurs-pompiers.
- **15 euros** pour une licence dans une fédération sportive scolaire (UNSS).

**Accédez entre le 15 juillet et le 1<sup>er</sup> novembre 2024 au dossier :**  
**En ligne :** (<https://demarches.dordogne.fr>) : **LE CHEQUE SPORT DORDOGNE-PERIGORD**  
**A retirer :** Direction des sports - 61, rue Victor HUGO - 24000 PERIGUEUX

**Contact :** Direction des sports - cd24.cheque-sport@dordogne.fr - 05 53 02 02 80

**Dordogne PÉRICORD**  
LE DÉPARTEMENT | [dordogne.fr](http://dordogne.fr)

## Le Pass Sport

  
MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



### **LE PASS SPORT C'EST QUOI ?**

Le pass Sport est une aide financière de 50€ pour s'inscrire dans un club (ou une salle de sport) et pour encourager à la pratique sportive.  
**Le dispositif commence du 1<sup>er</sup> juin 2024 et se termine au 31 décembre 2024.**

### **QUI EST CONCERNÉ ?**

Cette aide est destinée aux bénéficiaires suivants :



Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;



Les jeunes de 6 à 19 ans révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;



Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).



Les étudiants âgés au plus de 28 ans révolus qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2024-2025.

**PROFITE DU PASS SPORT POUR T'INSCRIRE DANS LE CLUB DE TON CHOIX ET RENDEZ-VOUS SUR PASS.SPORTS.GOUV.FR**

### **OÙ L'UTILISER ?**

Le pass Sport peut être utilisé dans un des **84 000 clubs et salles de sport partenaires**. Rendez-vous sur [pass.sports.gouv.fr](http://pass.sports.gouv.fr) dans la rubrique «trouver un club partenaire» pour avoir accès à la carte des clubs !

### **COMMENT T'INSCRIRE ?**

Si tu es **bénéficiaire du pass Sport**, tu as reçu un **email ou un sms contenant un code individuel à usage unique**. Ce code est à présenter au moment de ton inscription dans le club de ton choix. Si tu n'as pas reçu le code, fais en la demande sur [pass.sports.gouv.fr](http://pass.sports.gouv.fr) !



**TRADI'FAUXLIES (Bal Trad)**

Mme DELRIEU Dominique  
06.84.66.87.77

**LE TEMPS DES LOISIRS (Généralisations mouvement)**

Mme DORLÉAC Bernadette  
05.53.24.31.60

**A.A.M**

Mme DUBUC Véronique  
05.53.24.54.71

**ABT**

Mr MORTON DE LA CHAPPELLE Arnaud  
05.53.58.87.81

**L'ÉTRIER DES BASTIDES**

Mme MACHOT Marie-Ange  
06.10.16.53.60

**AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS**

Mr DÉSIGNÈRE Christian  
05.53.24.33.07

**FOOTBALL CLUB DE FAUX**

Mr PEYTOUT Romain  
06.23.75.77.27

**AU COEUR DE FAUX**

Mr AMMETER Raymond  
06.72.84.20.77

**CYCLO CLUB FAUX FURIEUX**

Mr ROMERO Emmanuel  
05.53.61.08.23

**ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)**

Mme PISSOT Candice  
06.86.65.61.95

**CRÉATION ET LOISIRS**

Mme DUMON Juliette  
07.61.00.77.26

**LES BOULISTES DE FAUX**

Mr MAHIEU François  
05.47.77.26.70  
06.12.85.63.09

**COOPÉRATIVE SCOLAIRE**

Mme GACHET Claire

**2CV EN FAUX'LIES**

Mr MARCOMINI Éric  
05.53.24.29.09

**COMÉDIES COCASSES**

Mr MONTEIL Lionel  
06.07.26.56.66

**COMITÉ DES FÊTES**

Mme PIGEARD Betty  
05.53.61.68.01

Liste des associations

AOÛT  
2024

événements  
du mois d'août

**13** 20h30

**PIÈCE DE THÉÂTRE - COMÉDIE COCASS'RIBES**

Rendez-vous à la Salle des fêtes  
Animé par le Comité Des Fêtes

**14** 19h00

**CONCOURS DE PÉTANQUE**

Rendez-vous au terrain de pétanque de Faux - Place du Foirail  
Animé par le Comité Des Fêtes

**15** à partir de 8h30

**FÊTE VOTIVE**

Animé par Le Comité Des Fêtes

**17** 20h00

**BAL TRAD**

Rendez-vous à la Salle des fêtes  
Animé par Tradi'Fauxlies

SEPT.  
2024

événements  
du mois de septembre

**14** 9h30 - 13h00

**NETTOYONS LA NATURE**

Rendez-vous à la mairie de Faux  
Animé par le comité Agenda 30

**15** 10h00 - 18h00

**SALON DU BIEN-ÊTRE**

Rendez-vous au centre du village de Faux  
Animé par Au Cœur De Faux

**22** 15h00

**BAL TRAD**

Rendez-vous à la Salle des fêtes de Faux  
Animé par Tradi'Fauxlies

**27** 15h30 - 17h00

**LA VENUE DE CLAUDIE GALLAY**

Rendez-vous à la Bibliothèque  
En partenariat avec "lire en Bastides"





Les

# MANIFESTATIONS

SALLE DES FÊTES  
FAUX EN PERIGORD 24

PROCHE DE L'ÉGLISE  
FACE AUX MONUMENTS  
AUX MORTS

**BAL TRAD**  
À 20 H  
AVEC LE GROUPE

**TRADIVIRUS**

**SAMEDI**  
**17 AOÛT 2024**

## BAL TRAD

**FÊTE VOTIVE**  
**FAUX**

**MARDI 13 AOÛT**  
Pièce de théâtre  
Comédie Coccas/Ribes  
20h30 - Salle des fêtes

**MERCREDI 14 AOÛT**  
Concours de Pétanque  
ouvert à tous - en doublette  
19h00 - Place du Foirail

**JEUDI 15 AOÛT**  
8h30 Rallye Equestre - Randonnée Pédestre  
Randonnée Cyclotourisme  
Messe de l'Assomption  
11 h Apéritif (offert par le Comité des fêtes)  
12 h Repas (Paëlla)  
12h30 FÊTE FORAINE - Promenade à Poneys,  
16h Jeux en bois - Arc-Touch et Foot darts,  
Maquillage pour enfants...

19h - Marché gourmand  
**GRAND BAL - FEUX D'ARTIFICE**

Organisé par le Comité des fêtes de FAUX - comitedesfetesdefaux@outlook.fr ou 06 77 79 92 77

## FÊTE VOTIVE

**Randonnée**  
**CYCLO-TOURISME**

**Jeudi 15 août 2024**  
**FAUX** en Périgord

**112 km**  
**75 km**  
**50 km**

Possibilités de restauration sur place : 15 € / repas  
réservation avant le 5 août

Inscription sur place entre 7h30 et 8h  
Place de la Mairie - 24560 FAUX  
Départs libres entre 8h et 8h30

Engagement : 5 € licenciés / 7 € non licenciés

Organisé par l'Association les Faux "Furieux"  
en partenariat avec le Comité des fêtes  
Inscriptions à l'avance **Stéphane LABLEIGNE**  
06 37 37 21 84 ou [bicket24@hotmail.fr](mailto:bicket24@hotmail.fr)

**CYCLO-TOURISME**

SALLE DES FÊTES  
FAUX EN PERIGORD 24

PROCHE DE L'ÉGLISE  
FACE AUX MONUMENTS  
AUX MORTS

**BAL TRAD**  
À 15H00  
AVEC LE GROUPE

**TRADIVIRUS**

**DIMANCHE**  
**22 SEPTEMBRE 2024**

STAGE À 14H00  
ANIMÉ PAR CHANTAL

VENEZ DANSER BOURRÉES, SCOTTISHES, CERCLES, RONDEAUX.

**BAL TRAD**



**FAUX** - 24560

**JEUDI**  
**15 AOÛT**  
**2024**

**RALLYE ÉQUESTRE**  
**RANDONNÉE PÉDESTRE**

8h : Café place de la Mairie  
8h30 : Départ  
Casse-croûte et point d'eau sur le parcours  
à partir de  
12h30 : Repas

Boucle pedestre : 8 km  
Boucle équestre : 25 km

Repas seul : 15 €  
Repas + parcours : 20 €  
Parcours seul : 8 €

Inscriptions avant le 5 août 2024  
au **06 77 79 92 77**  
[comitedesfetesdefaux@outlook.fr](mailto:comitedesfetesdefaux@outlook.fr)

Comité des fêtes de FAUX en partenariat avec l'Association « Chevaux des Bastides » et

**RALLYE ÉQUESTRE**  
**RANDONNÉE PÉDESTRE**



**15** SEPTEMBRE 2024

**ENVIE DE MIEUX-ÊTRE ?**

**Au Coeur de Faux**

**SALON**  
AVEC  
**DES PROFESSIONNELS LOCAUX**

EXPÉRIMENTEZ LEURS PRATIQUES DANS UN MOMENT DE PARTAGE

**ATELIERS ET ANIMATIONS**  
PETITE RESTAURATION

**ENTRÉE LIBRE**

**FAUX**

**AU CENTRE DU VILLAGE DE FAUX**  
10H-18H

**SALON**

## COMITÉ DES FÊTES :

### RECHERCHE BENEVOLES

**Jeudi 15 août 2024**

Le Comité des fêtes de FAUX et l'association Cyclo-Club les Faux'Furieux recherchent pour le 15 août prochain des bénévoles pour organiser

### un Rallye équestre et une randonnée Cyclotourisme

<b>Qu'aurez-vous à faire ?</b>	<i>Aider aux enregistrements du matin ou aux ravitaillements sur les circuits</i>
<b>Quand ?</b>	<i>le jeudi 15 août au matin</i>
<b>Où ?</b>	<i>à Faux ou sur l'un des points de ravitaillement (communes avoisinantes)</i>
<b>Pourquoi ?</b>	<i>Sans bénévole, ces 2 animations ne pourront pas voir le jour</i>



Si vous avez envie de participer ou d'avoir plus de renseignements, vous pouvez contacter :

- Marianne : 06 77 79 92 77
- Manu : 06 70 35 26 43

---

## Josiane à l'honneur !

Le bénévolat et l'engagement associatif de Josiane Legal ont été récompensés de la médaille d'Or de la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine. Cette médaille honore notre super trésorière pour son investissement en tant que dirigeante depuis de nombreuses années. L'or correspond à 20 ans de licence en tant que dirigeant mais notre Josiane nationale a un nombre d'années beaucoup plus important au service du club et du football.

Ce prix ne lui ayant pas été remis comme de coutume lors de la soirée des bénévoles du district de football en mai 2024, le tout fraîchement élu Président du District de Dordogne-Périgord, Jonathan Blondy, s'est déplacé en personne lors de notre Assemblée Générale le samedi 29 juin au stade municipal pour mettre à l'honneur Josiane.

L'émotion était présente et c'est avec fierté que l'ensemble des membres du FC Faux ont fait une ovation à la reine des bénévoles !

Merci Josiane pour ton implication de tous les instants et continue encore de nombreuses années à servir le football !

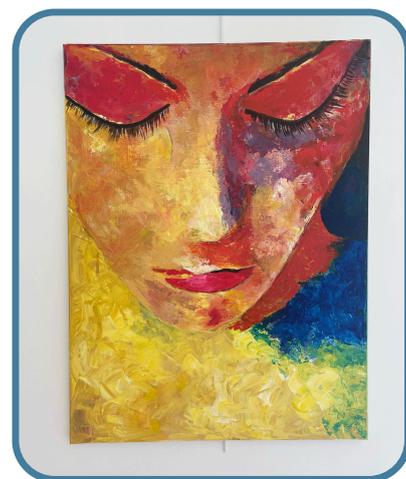


Les peintres de Faux de l'association Création et Loisirs, exposent !!!  
**Du Lundi 15 juillet au Lundi 12 août, les lundis, mercredis et vendredis**

De 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Venez admirer les toiles de nos amateurs(trices) éclairées

**Vous ne le regretterez pas !**



Pour que les habitants de Faux et les touristes de passage puissent profiter des talents de notre commune.

**La prochaine exposition se tiendra du 14 août au 13 septembre.**

**Un florilège des œuvres de Chantal Dufayet vous sera proposé.**

Mêmes horaires d'ouverture, soit les lundis, mercredis et vendredis

De 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

# Retour sur les **ÉVÈNEMENTS PASSÉS**

L'association création et loisirs a tenu sa fête de fin d'année le 22 juin. Pas énormément de monde et très peu d'extérieur à L'association. Mais l'ambiance était flamboyante! Beaucoup de complicité, de décontraction, de rires, de plaisir .

Nous nous sommes montrés à nous même qui nous étions et comment la bonne humeur préside à tous les ateliers.

Nous remercions Patrice Valade pour ses photos et tous ceux qui ont pris et envoyé leurs vidéos.



Les "ette" s'en vont : au revoir Arlette, Josette.. et Juliette.

Tout le monde sait que je laisse la présidence.

Je vous rappelle que notre AG se tiendra au belvédère le 30 août, à 18h. Amenez de quoi animer nos papilles (salé ou sucré)... et vos verres, bien sûr.

Bon été, à bientôt.



## Les manifestations **AUTOUR DE NOUS**

02/08 : **Marché Gourmand** - COLOMBIER à 19h

02/08 et 03/08 : **Antiquité-Broquante** - ISSIGEAC (toute la journée)

03/08 : **Concert "MASH-blues & rockabilly"** - Les Amis de la Brouette - ST AUBIN DE LANQUAIS à 21h

10/08 : **Concert "A'Mandonné"** - Les Amis de la Brouette - ST AUBIN DE LANQUAIS à 21h

11/08 : **Banquet Médiéval** - Organisation U.A.I. - ISSIGEAC à 19h (réservation : 06.80.04.88.73 - 06.30.09.35.78)

18/08 : **Chant et guitare "Humeur Toxique"** - Les Amis de la Brouette - ST AUBIN DE LANQUAIS à 18h30

17/08 et 18/08 : **Les Metalliers** - Org. Touskiroul - ISSIGEAC : 17/08 à 17h 18/08 à 18h

17/08 : **Fête de la bière** - ST LÉON D'ISSIGEAC à 19h

16/08 : **"St Cernin fait son marché"** - ST CERNIN DE LABARDE

13/08 : **Visite historique et architecturale** - Les Baladins d'Issigeac - ISSIGEAC à 21h

21/08 : **Concert "Trio Caoba"** - Org. Les Amis de l'Eglise - ISSIGEAC à 19h30 (réservation : 06.70.24.25.50 - 06.60.72.04.92)

du 24/08 à 15h au 25/08 à 15h : **Les 24h de la Brouette** - Les Amis de la Brouette - ST AUBIN DE LANQUAIS

25/08 : **6ème Vide-Grenier** - MONMADALES - 8h à 18h

27/08 : **Visite historique et architecturale** - Les Baladins d'Issigeac - ISSIGEAC à 21h

28/08 : **Marché Gourmand** - MONTAUT à 19h

30/08 : **Concert "ULYSSE MARS"** - Les Amis de la Brouette - ST AUBIN DE LANQUAIS à 21h

28/09 : **Concert « Duo EAR »** - Les Amis de la Brouette - ST AUBIN DE LANQUAIS à 21h

22/09 : **Visite historique et architecturale** - Les Baladins d'Issigeac - ISSIGEAC à 15h

21/09 et 22/09 : **Journées du Patrimoine** - ISSIGEAC

14/09 : **Concert « Teresa Koenig »** - Les Amis de la Brouette - ST AUBIN DE LANQUAIS à 21h

07/09 : **Concert « Lua Nova Bossé »** - Les Amis de la Brouette - ST AUBIN DE LANQUAIS à 21h



## SMD3, les déchèteries :

BERGERAC  
R.DENIS PAPIN  
05.53.57.70.66

LUNDI	7:00 - 14:00
MARDI	7:00 - 14:00
MERCREDI	7:00 - 14:00
JEUDI	7:00 - 14:00
VENDREDI	7:00 - 14:00
SAMEDI	9:00 - 12:00 14:00 - 17:45

ISSIGEAC  
LA GRANGETTE  
ROUTE DE VILLERÉAL  
05.53.73.34.46

LUNDI	7:30 - 13:00
MARDI	FERMÉ
MERCREDI	7:30 - 13:00
JEUDI	FERMÉ
VENDREDI	FERMÉ
SAMEDI	7:30 - 13:00

Votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3. Le badge doit être présenté pour permettre l'ouverture de la barrière. FERMÉE les jours fériés  
Le règlement de collecte SMD3 est disponible en Mairie

## Espace France services :

La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services.  
Une permanence est tenue à la Maison de services à Issigeac :  
[franceservices.eymet@gmail.com](mailto:franceservices.eymet@gmail.com)

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur [france-services.gov.fr](http://france-services.gov.fr)



- **EYMET - Pôle des services publics** : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET  
Tel : 05.54.22.00.06

Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

- **ISSIGEAC - Maison des services** : 7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC  
Tel : 05.35.02.00.12

Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

## Permanences SOLIHA :

Les permanences avec l'organisme SOLIHA sont sur rendez-vous :

- **À EYMET** : le 4ème jeudi de chaque mois - 23 avenue de la bastide (CCPSP) ;
- **À ISSIGEAC** : le 2ème jeudi de chaque mois - 7 chemin des écoliers (CCPSP).

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20



## SPANC :



Pour tout projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, le service du SPANC de la Communauté de communes doit être consulté.

Les contrôles dans le cadre d'une vente sont également effectués par ce service. Le technicien du SPANC, Manuel MAIGNIEZ est à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante [ccpsp24.spanc@orange.fr](mailto:ccpsp24.spanc@orange.fr)



### Assistante sociale

Mme Stéphanie DARCO (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES -  
05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45

### Conciliateur de justice

Permanences de J.-M. TRICHET :  
- à la mairie d'Issigeac le 22 août et le 12 septembre de 10h à 12h

- à la mairie d'Eymet le 22 août et le 12 septembre de 14h à 17h  
Prendre RDV auprès du secrétariat au 05.53.58.70.32

### M.S.A

Sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66  
31, place Gambetta  
BERGERAC  
Assistante sociale MSA :  
Sandrine MARCET

## Permanences des organismes

### P.M.I

Le **Docteur David MONTES-BENTURA** fait des permanences sur la commune d'Issigeac le 1er jeudi de chaque mois **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** au 05.53.02.04.62.

Prochaines disponibilités :

- Jeudi 04 avril
- Lundi 29 avril (exceptionnellement lundi)

La **puéricultrice Flavie VERDIER** elle, fait des consultations pour les enfants jusqu'à 6 ans **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** au 05.53.02.06.13.

### C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Portage de repas, aides aux dossiers, APA, ASH, MDPH, retraite, gestion de la RPA, aides administratives)

05.53.22.57.44

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

Permanence avec Nathalie PHELLIPEAU dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

### S.S.I.A.D - A.M.A.D. Sud-Bergeracois

(Maintien à domicile, soins à domicile...)  
Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.  
05.53.74.26.25

### PHARMACIE DE GARDE

Site :  
[www.3237.fr](http://www.3237.fr)



(Application Le Pharmacien)



# LISTE DES COMMERCANTS, ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES :

## ARTISANS

- CHATELET Nicolas NC Multi-services 06.46.16.33.79  
nchatelet@me.com
- PIGEARD René (Mult-Services) 06.18.69.15.14
- MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) 06.22.14.32.34
- KNIGHT Nick (Parcs et Jardins) 07.44.73.18.49
- VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) 05.53.24.32.45
- MARSAL Éric (Peinture, Vitrierie) 05.53.63.21.10
- SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) 05.53.22.04.53  
06.84.98.47.37
- MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) 06.88.89.30.61
- SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains - Carrelage - Plomberie-Sanitaire-Chauffage) 05.53.57.06.01  
06.84.98.47.37
- LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) 05.53.24.32.58
- LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) 06.26.48.73.56

## CABINET INFIRMIER

Permanence tous les matins hors dimanche  
(uniquement sur rdv)

- Mme F. CHARRIER 06.88.20.28.57
- G. ARNAL
- G. DEPEYROU-VEYRET
- J. DOITTEAU-POZZER
- D. HUBY
- 23 rue de la Poste

## KINÉSITHÉRAPEUTE

- Annie AMMETER - 894 Route d'Issigeac 06.07.63.18.95

## BIEN-ÊTRE

- NATUROPATHE - ÉNERGÉTICIENNE : Amélie RUSCON 06.76.04.60.74
- COACH DE VIE - AIDE MÉDICO PSYCHO - Guylaine DARIN 06.81.41.60.62
- GÉOBIOLOGUE - LITHOTHÉRAPEUTE - MINÉRAUX : Raymond AMMETER 06.72.84.20.77
- CRÉATRICE DE BIJOUX EN PIERRES NATURELLES ET PRATICIENNE EN ÉNERGÉTIQUE : Elsa RISCHMANN 06.61.35.43.65

## ASSISTANTE MATERNELLE

- MAHIEU Brigitte - 52 Rue Neuve 06.24.40.10.55  
05.47.77.26.70

## COMMERCANTS

- Centre Équestre, Poney-Club, Camping LA MÉTAIRIE DU ROC (AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE) - 642 Route de Lanquais 05.53.24.32.57
- ASC Delphine Assistante administrative 07.84.84.53.09
- CHARTIER Ludivine - Conseillère immobilière 06.43.08.79.98  
ludivine.chartier@optimhome.com
- CHEZ TACO - Restauration rapide (Sur place ou à emporter) - Rue Paul Abadie 06.71.38.26.36
- CISEAUX DE FAUX Caroline LAFON Salon de coiffure - 56 Rue Paul Abadie 05.53.27.24.54
- DEGUILHEM Kevin - LDLOC24 (location chambres froides) 06.37.90.98.27  
ldloc24@gmail.com
- GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane 05.53.61.84.01  
06.07.45.31.64
- KIRTZ Stéphane « Le Hom'Burger » (commerce ambulant - restauration rapide) 07.70.70.37.15
- LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon 06.77.04.19.91
- LAFOSSÉ Alex (Mandataire véhicules) - 264 Route Les Grèzes 06.17.68.52.13
- PETIT Meggane « Meg Institut » Esthétique à domicile - 886 Route de Beaumont 06.37.44.90.61
- SORS T'COUVERTS (location vaisselles, tables, chaises, etc... pour l'événementiel) 06 09 81 57 34
- VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) - 17 Rue Albert Guillaume 05.53.24.32.45
- VIVAL - Stéphane et Sandrine D'ARMAGNAC de CASTANET Alimentation - Bar-Tabac - Presse régionale - 159 Rue Albert Guillaume 05.24.10.69.71

## GITES ET CHAMBRES D'HÔTES

- BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) - 242 Chemin de la Genèbre 05.53.24.30.21
- BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard 06.40.07.32.11  
06.28.29.31.67
- DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour - 146 Route de Labarde 05.53.57.76.82  
[www.chateaulletour.fr](http://www.chateaulletour.fr)
- DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde 01.47.47.09.17  
06.03.01.02.03  
[www.gitedelabarde.com](http://www.gitedelabarde.com)  
gilles.durand.aumont@gmail.com
- KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) - Les Grèzes 07.77.32.21.96
- LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) - "Les Bénéchies" 06.87.85.51.97



# MEMENTO DES NUMÉROS UTILES



## GENDARMERIE D'ISSIGEAC :

- 05.53.73.52.80

## MAIRIE DE FAUX :

- 05.53.24.32.40
- 09.77.44.58.96
- faux24.mairie@wanadoo.fr

## AGENCE POSTALE DE FAUX :

- 05.53.24.32.40

## BIBLIOTHEQUE DE FAUX :

- 05.53.22.91.55
- bibliothequefaux24@gmail.com

## LA POSTE à ISSIGEAC :

- 3631

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD :

- Accueil : 05.53.22.57.94
- École d'Issigeac : 05.53.58.70.71
- École de Faux : 05.53.24.32.17
- SPANC (Assainissement Non Collectif) : 07.87.11.97.49

## AMAD Sud-Bergeracois-SSIAD (Association Maintient A Domicile)- EYMET :

- 05.53.74.26.25
- amad.sb@orange.fr

## CIAS (centre intercommunal d'action sociale) - EYMET (standard, demander le CIAS) :

- 05.53.22.57.94

## OFFICE du TOURISME :

- ISSIGEAC : 05.53.58.79.62
- EYMET : 05.53.23.74.95

## DÉCHETTERIE d'ISSIGEAC :

- 05.53.73.34.46

## AMBULANCES d'ISSIGEAC :

- 05.53.58.73.83

## EURL TAXIS FRANCOIS :

- FAUX : 06.31.25.93.05
- ISSIGEAC : 06.74.84.39.39

## HÔPITAL - BERGERAC :

- 05.53.63.88.88

## PHARMACIE d'ISSIGEAC :

- 05.53.58.60.64

## PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES) :

- 3237 ou 3237.fr

## CABINET MÉDICO - DENTAIRE (ISSIGEAC et BOUGNIAGUES) :

- Dr LAGORCE : généraliste (ISSIGEAC) : 05.53.58.71.33
- Dr BENOIST : dentiste (ISSIGEAC) : 05.53.58.71.33
- Dr FERRER : généraliste (BOUGNIAGUES) : 05.53.58.27.86

## INFIRMIÈRES à FAUX :

- Mme F. CHARRIER
  - G. ARNAL
  - G. DEPEYROU-VEYRET
  - J. DOITTEAU-POZZER
  - D. HUBY
- 06.88.20.28.57

## INFIRMIER(ES) :

- C. AGBODJAN - K. BARREAU et D.DERET (ISSIGEAC) : 06.84.36.12.83
- N. DECLÉ (BOUGNIAGUES) : 06.64.89.85.44
- L. MOUTOU : 06.03.00.26.69
- S. DUBOIS (BOUGNIAGUES)
- L. BLOT (BOUGNIAGUES) : 06.10.71.00.34

## KINÉSITHÉRAPEUTES :

- A. AMMETER (FAUX) : 06.07.63.18.95
- S. GLORIEUX (ISSIGEAC) : 05.53.24.12.37
- Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) : 06.18.02.82.75
- A. et C. COZMA (BOUGNIAGUES) : 06.14.37.60.91 - 05.24.10.56.20
- S. BETRANCOURT : 06.80.53.92.64

## OSTÉOPATHES :

- Mme. DHELIAS : 05.53.63.90.50
- Mr CHAPUIS : 06.72.65.41.21

## PÉDICURE PODOLOGUE :

- C. ROUBY et N. EL WAHIDI (ISSIGEAC) : 056.61.69.36.06
- F. CORREIA : 06.37.42.17.99

## PSYCHOPRATICIENNE :

- P. TOURRES (BOISSE) : 06.88.55.78.93

## VÉTÉRINAIRE (MONSAGUEL) :

- Dr LIENASSON Diane : 05.53.74.21.68

## SOUS-PRÉFECTURE BERGERAC :

- 05.53.02.24.24

## CENTRE DES IMPÔTS DE BERGERAC :

- 05.53.63.67.20

## E.D.F Dépannage :

- 09.72.67.50.24

## SAUR Accueil client et branchement :

- 05.81.31.85.03

## SAUR Dépannage 7j/7j :

- 05.81.91.35.05

## SMD3 (collecte des ordures ménagères) :

- 09.71.00.84.24

## DAC CROIX ROUGE - BERGERAC :

- 05.53.61.08.46

## AÉROPORT Bergerac Dordogne Périgord :

- 05.53.22.25.25
- [www.bergerac.aeroport.fr](http://www.bergerac.aeroport.fr)

## PAROISSE St-Martin des Vignes (Abbé Fabre) :

- 05.53.23.82.10
- <https://eymet-paroisse.jimdo.com>

## LES MESSES :

Messes le dimanche matin :

- 9h30 à ISSIGEAC
- 11h15 à EYMET

Messe du 15 août :

- 11h00 à FAUX

